

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

22 juillet 2026

Étaient présents : DULOUT Jean-Luc – GOURRET Didier – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier – POTHIN Romane – BISCH Jacques – PELLE Charlotte – JAOUEN Gwenaëlle

Était absente : FLOCHLAY Loïc – (procuration à Didier GOURRET) – PIGEYRE Carole (procuration à Olivier PORS) – POREE Magalie – PLOUHINEC Marine – ROLLAND Iwan – ROUAULT Noémi

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2026-07-01 : CONVENTION SDEF POUR LA RENOVATION DES PROJECTEURS DU STADE D'ENTRAINEMENT.

Exposé :

Lors du précédent conseil le conseil a validé la rénovation des projecteurs de stade. Depuis nous avons reçu la proposition du SDEF correspondant à notre demande, détaillée en annexe 1.

Si la commune désigne le SDEF comme mandataire pour suivre les travaux. Une convention de mandat (annexe 1) doit donc être signée entre le SDEF et la commune.

Conformément à l'article L.2422-5 du Code de la Commande Publique : « dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtée, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L.2422-6, dans les conditions de la présente section. »

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Stade - Rénovation	17 070,72 € HT
Soit un total de	17 070,72 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0,00 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Stade - Rénovation (montant TTC, TVA 20%)	20 484,86 €
--	-------------

Soit un total de

20 484,86 €

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition du SDEF.

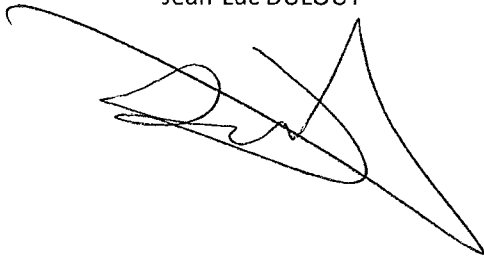
Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation projecteurs de stade ;
- Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 484,86 € ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mandat conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

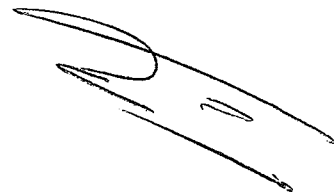
Le secrétaire de séance

Jean-Luc DULOUT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail.

Le Maire

Olivier PORS

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a final horizontal stroke.